

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
1 73 77

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

**OBJET : Plan pauvreté - Action " accompagnement mobile renforcé" : convention avec  
l'association accueil de jour (ADJ).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La demande présentée dans ce rapport par l'association accueil de jour relève de la politique obligatoire d'insertion mise en œuvre par le Département et s'inscrit dans le programme départemental d'insertion (PDI) en vigueur.

L'action « accompagnement mobile renforcé » s'adresse à un public estimé entre 45 à 70 bénéficiaires du RSA (BRSA) en grande difficulté, résidant dans les arrondissements du grand centre-ville de Marseille.

Il s'agit de prévenir les situations de précarité extrême en proposant un accompagnement social, global renforcé aux personnes signalées par les lieux d'accueil et par les deux pôles d'insertion intervenant sur ce territoire.

L'équipe mobile, composée d'un(e) travailleur(se) social(e) et d'un(e) infirmier(e), a pour mission de contractualiser avec les BRSA, de répondre à leurs demandes et à leurs besoins (administratif, hébergement ou logement, santé, emploi).

Dans le cadre de cette prise en charge individualisée, elle a la possibilité d'accompagner physiquement ces personnes auprès de toute structure ou administration mais aussi de les rencontrer sur leur lieu de vie (appartement, squats, rues, hôpitaux, etc.).

Par ailleurs, compte tenu de son expertise et de sa connaissance du réseau de l'urgence sociale, cette équipe peut être un centre de ressources pour épauler les référents sociaux et les pôles d'insertion face à certaines situations complexes.

Cet accompagnement renforcé vise à réduire les freins à l'insertion socioprofessionnelle afin de permettre aux BRSA d'amorcer un parcours d'insertion. Dans certains cas, il contribuera également à faire sortir les BRSA du dispositif par l'obtention d'une allocation adulte handicapé (AAH) ou par un départ anticipé à la retraite.

Aussi, il est proposé de financer cette action du 01/12/2020 au 30/11/2021 selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 109 931 € cofinancé, dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'Etat et le Département, à 50 % par l'Etat pour un montant de 54 965,50 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL